

VILLE DE LIEGE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 OCTOBRE 2015

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

La séance est ouverte à 18h44'.

39 membres sont présents : MM. Michel FIRKET, Michel de LAMOTTE, Mme Maggy YERNA, MM. Raphaël MIKLATZKI, Jean-Pierre GOFFIN, André SCHROYEN, Pierre STASSART, Mme Christine DEFRAIGNE, M. Gilles FORET, Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, M. Fouad CHAMAS, Mmes Marie-Claire LAMBERT, Corinne WEGIMONT, Fatima SHABAN, M. Jean Pierre HUPKENS, Mme Bénédicte HEINDRICHS, MM. Guy KRETTELS, Roland LEONARD, Benoit DREZE, Mme Diana NIKOLIC, MM. Mohammed BOUGNOUCH, Fabrice DREZE, Mme Elisabeth FRAIPONT, MM. Mehmet AYDOGDU, Michel PETERS, Mme Nathalie FRISEE, MM. Raoul HEDEBOUW, Michel FAWAY, Jacques MARNEFFE, Guiseppe MANIGLIA, Marc GILLIS, Sébastien BOVY, Mme Sophie LECRON, MM. Quentin le BUSSY, Jean-Paul BONJEAN, Mmes Caroline SAAL, Laurence CUIPERS, M. Daniel WATHELET, Willy DEMEYER, BOURGMESTRE.

Sont également présents : M. ROUSSELLE Philippe, Directeur général, M. Serge MANTOVANI, Directeur général adjoint, Mme Marie-France MAHY, Présidente du Centre Public de l'Action Sociale f.f. et M. Christian BEAUPERE, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

10 membres sont absents : MM. Claude EMONTS, Jean-Géry GODEAUX, Jean-Claude MARCOURT, Hassan BOUSETTA, Mme Véronique DE KEYSER, M. François SCHREUER, Mmes Audrey NEUPREZ, Sarah SCHLITZ, M. Louis MARAITE, dont 1 est excusé à savoir M. Pierre GILISSEN.

LE CONSEIL :

Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27et L1122-28 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.

SEANCE PUBLIQUE

INTERPELLATIONS

Entend une interpellation de M. Benoît DREZE intitulée « Le lien entre logement et diminution de la population liégeoise en 2014 » à laquelle répond Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ.

(M. Louis MARAITE entre en séance : 40 présents).

Entend une interpellation de M. Gilles FORET intitulée « La politique de stationnement à Liège » à laquelle répond M. Michel FIRKET.

(Mme Audrey NEUPREZ entre en séance : 41 présents).

Entend une interpellation de MM. Michel PETERS et Fabrice DREZE intitulée « Aménagements d'immobilité à Sainte-Walburge ? » à laquelle répond M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de Mmes Christine DEFRAIGNE et Diana NIKOLIC intitulée « Le festival des Ardentes 2016 » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

(M. François SCHREUER entre en séance : 42 présents).

Entend une interpellation de M. Daniel WATHELET intitulée « Indemnités pour les commerçants affectés par des chantiers dans le quartier Saint-Léonard » à laquelle répond M. Roland LEONARD.

Entend une interpellation de Mme Bénédicte HEINDRICHS intitulée « L'accès et la surveillance aux piscines publiques à Liège pour les établissements scolaires » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Diana NIKOLIC, MM. Gilles FORET et Pierre GILISSEN intitulée

« L'urgence de sécuriser le quai des Ardennes » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Laurence CUIPERS intitulée « Promotion du don d'organes » à laquelle répond Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ.

Entend une interpellation de Mme Caroline SAAL intitulée « La traite des jeunes filles mineures belges » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Quentin le BUSSY intitulée « L'organisation des livraisons de repas aux écoles et crèches par ReScolie/IsOsL » à laquelle répond M. Pierre STASSART.

(M. Claude EMONTS entre en séance : 43 présents).

Entend une interpellation de M. Michel de LAMOTTE intitulée « Les habitations en containers sur le territoire communal » à laquelle répond Mme Maggy YERNA.

Entend une interpellation de M. Mehmet AYDOGDU intitulée « Politisation du recrutement des policiers » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Sophie LECRON intitulée « Les enfants autistes de la Colline de l'éveil attendent toujours des conditions dignes pour leur apprentissage » à laquelle répond M. Roland LEONARD.

Entend une interpellation de M. Jean-Pierre GOFFIN intitulée « Problématique liée à l'intention de la multinationale Uber d'étendre ses « services » à Liège » à laquelle répond M. le BOURGMESTRE.

100.

Communication de M. l'Échevin relative à la rentrée scolaire.

1.

Ouverture de 1 emploi pour le personnel du cadre administratif et logistique de niveau A, classe 2, grade spécifique « Conseiller ICT », à temps plein, à attribuer par mobilité - choix du mode de sélection - constitution d'une réserve de recrutement à l'emploi de CaLog niveau A, classe 2, grade spécifique « Conseiller ICT ».

AJOURNE

2.

Passation d'un marché de travaux par voie d'adjudication ouverte en vue de travaux de construction d'un commissariat dans le quartier Sainte-Marguerite situé à l'angle des rues Hocheporte et Agimont - adoption du cahier spécial des charges - fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative.

3.

Clos Hesbignon, création :

- d'une limitation de vitesse à 30 km/h
- d'un sentier réservé à la circulation des piétons et des cyclistes
- d'une obligation de virer à droite en débouchant dans la rue de l'Arbre Sainte-Barbe
- d'une interdiction de circulation en direction de Visé-Voie

4.

Marquage d'une ligne discontinue de couleur jaune sur la bordure du trottoir rue Saint-Léonard à hauteur des n° 449, 460 et 480.

5.

Rue des Français :

- création d'un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite à hauteur de l'immeuble sis n°284
- création d'un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite à hauteur de l'immeuble sis n°286.

6.

Rue Visé-Voie :

- Création d'un accès interdit aux véhicules dont le poids en charge excède 5 Tonnes, dans le tronçon compris entre la chaussée de Tongres et la rue de l'Arbre Sainte-Barbe ainsi que dans le tronçon compris entre la rue de l'Arbre Sainte-Barbe et l'autoroute
- Création de dispositifs surélevés
- marquage d'une ligne discontinue de couleur jaune sur la bordure du trottoir à hauteur des immeubles sis n°4 et n°6, sur une longueur de 14 mètres.

7.

Création d'un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite à l'opposé des immeubles n°69-71-73 de la rue Longue.

8.

Création d'un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite à hauteur de l'immeuble sis n°49 de la rue Fond Pirette.

9.

Création d'un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite à l'opposé des immeubles sis n°56 à 58 de la rue des Cotillages.

10.

Création d'un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite à hauteur de l'immeuble n°97 de la rue Bois Gotha.

11.

Création d'une zone d'arrêt et de stationnement interdit à hauteur des immeubles n°462 et 464 de la rue Sainte Walburge.

12.

Rectification d'une erreur matérielle de transcription - Article 4 du Règlement de police relatif aux vols simples.

13.

Rectification d'une erreur matérielle de transcription - Article 3 du Règlement de police relatif aux destructions, totales ou partielles, ou mises hors d'usage de voitures, wagons et véhicules à moteur.

14.

Rectification d'erreurs matérielles contenues aux articles 23 et 24 du Règlement de police et de gestion patrimoniale du 2 mai 2011 portant organisation de la Grande Fête du Commerce du Centre-Ville.

15.

Octroi des subventions directe et indirecte opérateur à l'association "LES MANIFESTATIONS LIEGEOISE" dans le cadre de l'organisation de la manifestation gastronomique dénommé " LES EPICURIALES DE LIEGE ", du 21 au 25 mai 2015 sur l'espace Tivoli - adoption du texte de la convention.

16.

Octroi des subventions directe et indirecte opérateur à l'association « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » relative à l'organisation de la manifestation " Grand Feu d'Artifice de la Saint-Sylvestre de la Ville de Liège" du 31/12/2015 - adoption du texte de la convention.

(Mme Sarah SCHLITZ et M. Hassan BOUSETTA entrent en séance : 45 présents).

17.

Décision de confier l'organisation de la Soirée de la Ville de Liège à l'association "LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES" - adoption du texte de la convention.

La délibération est adoptée par 27 voix pour, 16 voix contre et 2 abstentions.

18.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association " SOCIETE ROYALE LES ANSOINS RECONNAISSANTS" pour l'année 2015 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

19.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association "BASKET CLUB DE FLERON" pour l'année 2015.

20

Adhésion à l'association « ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANCOPHONES DE BELGIQUE » sise 125 rue de l'Hospice à 7110 HOUDENG-AIMERIES, moyennant le paiement d'une cotisation annuelle - approbation des statuts de ladite association.

21.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « FAN COACHING – EURO FAN », dans le cadre de l'organisation du projet spécifique « organisation d'activités socio-pédagogiques et préventives de la violence dans le sport à Liège et le financement des frais relatifs au local des supporters du Standard de Liège » - adoption du texte de la convention - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

22.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « MAISON DES JEUNES DE STE WALBURGE - CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DE STE WALBURGE ASBL », dans le cadre de l'organisation du projet spécifique « Organisation de projets visant la resocialisation de jeunes en difficultés par l'équipe de quartier de Sainte-Walburge » du 01/01/2015 au 31/01/2015 - adoption du texte de la convention - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

23.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « GROUPEMENT LIEGEOIS DES ASSOCIATIONS ET DES MEDECINS OMNIPRATICIENS », dans le cadre de l'organisation du projet spécifique « organisation de la sécurisation des gardes médicales » - adoption du texte de la convention.

24.

Octroi d'une subvention directe opérateur à la S.C.R.L. « INTERCOMMUNALE DE SOINS SPECIALISEES DE LIEGE », dans le cadre de l'organisation du projet spécifique « organisation du Centre START-MASS » - adoption du texte de la convention.

25.

Adoption du texte de la convention à conclure avec le « CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LA CITADELLE », le Centre Public d'Action Sociale de Liège et le "RELAIS SOCIAL DU PAYS DE LIÈGE" - octroi d'une subvention directe opérateur à ladite S.C.R.L., dans le cadre de l'organisation du projet spécifique « Organisation de la prise en charge de l'Urgence Médico-Psycho-Sociale ».

26.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « PLATEFORME PSYCHIATRIQUE LIEGEOISE », dans le cadre de l'organisation du projet spécifique « Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet "Pour un Carré qui tourne rond" » - adoption du texte de la convention - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe opérateur.

27.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « CENTRE COMMUNAL DE JEUNES BRESSOUX-DROIXHE - CJBD », dans le cadre de l'organisation du projet spécifique « Organisation de projets visant la resocialisation de jeunes en difficultés par l'équipe de quartier de Bressoux-Droixhe » du 01/01/2015 au 31/01/2015 - adoption du texte de la convention - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

28.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « ABRI DE NUIT - LIEGE » dans le cadre de l'organisation du projet spécifique « offrir une infrastructure d'accueil de nuit » du 1er janvier au 31 décembre 2015, relative à l'exécution de l'article 18 du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019.

29.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « ASSOCIATION BELGE DES MEMBRES DE L'ORDRE SOUVERAIN MILITAIRE HOSPITALIER DE SAINT-JEAN, DE JERUSALEM, DE RHODES ET DE MALTE », dans le cadre de l'organisation du projet spécifique « La Fontaine - Liège » et la mise en œuvre d'une aide en santé mentale pour les personnes les plus déstructurées du 1er janvier au 31 décembre 2015, relative à l'exécution de l'article 18 du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

30.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « AIDE LIEGEOISE AUX ALCOOLIQUES, AUX TOXICOMANES ET A LEUR FAMILLE », dans le cadre de l'organisation du projet spécifique « organisation du Comptoir d'échange de seringues » du 1er janvier au 31 décembre 2015, relative à l'exécution de l'article 18 du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

31.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « C.A.P. FLY A.S.B.L. (Centre Pluridisciplinaire Assuétudes) » dans le cadre de l'organisation du projet spécifique « organisation d'un suivi en milieu carcéral et d'un soutien aux familles des personnes toxicodépendantes », relative à l'exécution de l'article 18 du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019.

32.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « OPERATION THERMOS LIEGE », dans le cadre de l'organisation du projet spécifique « organisation d'un abri de nuit et d'un service repas », relative à l'exécution du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019.

33.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « CALIF – Formation de Formateurs », dans le cadre de l'organisation du projet spécifique « organisation d'une coordination en matière de formation de formateurs », relative à l'exécution du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019.

34.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « CAP MIGRANTS », dans le cadre de l'organisation du projet spécifique « organisation d'un accompagnement des personnes réfugiées ou régularisées », relative à l'exécution du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe opérateur.

35.

Octroi d'une subvention directe opérateur à la S.C.R.L. « INTERCOMMUNALE DE SOINS SPECIALISEES DE LIEGE », dans le cadre de l'organisation du projet spécifique « organisation du Centre START-MASS », relative à l'exécution du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019.

36.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « LA BOBINE », dans le cadre de l'organisation du projet spécifique « organisation optimale de l'accueil de nouveaux résidents dans les quartiers de Droixhe et de Bressoux-bas », relative à l'exécution du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019.

37.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « REVERS », dans le cadre de l'organisation du projet spécifique « organisation d'un service nommé "SIAJEF" développant des opportunités intégratives pour un public touché par des détresses multiples », relative à l'exécution du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe opérateur.

38.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « SIDA SOL », dans le cadre de l'organisation du projet spécifique « organisation d'un dispositif de prévention du SIDA et de lutte contre les attitudes discriminatoires à l'égard de cette maladie » relative à l'exécution du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe opérateur.

39.

Octroi d'une subvention directe opérateur à la S.C.R.L. « CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LA CITADELLE », dans le cadre de l'organisation du projet spécifique « Organisation de la prise en charge de l'Urgence Médico-Psycho-Sociale (UMPS) 24h/24 et 7j/7 », relative à l'exécution du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019.

40.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « CENTRE D'ACTIONS SOCIALES D'ANGLEUR ET ENVIRONS », dans le cadre de l'organisation du projet spécifique « organisation, à Angleur, d'un centre d'actions sociales », relative à l'exécution du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019.

41.

Adoption du texte de la convention entre la Région wallonne et la Ville de Liège réglant l'octroi par la Région wallonne d'une subvention pour l'année 2015 à la Ville de Liège pour la réalisation des projets relatifs à la Politique des grandes Villes.

42.

Prise d'acte de la décision du Collège communal d'autoriser, en application de l'article 60 du Règlement général de Comptabilité communale, l'imputation et l'exécution d'une dépense due à la société "IPL BUSINESS".

43.

Prise d'acte de la décision du Collège communal d'autoriser, en application de l'article 60 du Règlement général de Comptabilité communale, l'imputation et l'exécution d'une dépense due à la société "DECATHLON".

44.

Prolongation à titre exceptionnel en raison de l'inconnue de la date de déménagement des serveurs informatiques de la Cité administrative vers la rue de la Tonne, pour une durée maximale d'un an débutant le 1er janvier 2016, du marché pluriannuel passé par procédure négociée sans publicité - adoption du texte de l'avenant n°1.

45.

Passation d'un marché de services par procédure négociée sans publicité ayant pour objet la maintenance, le support et les services associés pour le logiciel "INTERFLEX" en vue d'assurer la continuité de service pour une période débutant au lendemain de la lettre de commande et au plus tôt le 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016 et reconductible sur demande expresse pendant 2 périodes d'un an jusqu'au 31 décembre 2018 au plus tard - adoption du cahier des charges.

M. le Bourgmestre sollicite l'urgence aux membres du Conseil pour un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit :

Octroi à l'association « RESTO DU COEUR - LIEGE » dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 (article 18) d'une subvention directe opérateur ainsi qu'une subvention indirecte opérateur relatives à l'organisation du projet spécifique « Organisation d'un restaurant social » du 1er janvier au 31 décembre 2015.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

46.

Approbation sur le budget 2016 du Conseil d'administration de l'Eglise protestante « Lambert-le-Bègue » à Liège.

47.

Approbation sur les comptes 2014 de la Fabrique d'église « Notre-Dame de la Visitation » - rectification d'une erreur matérielle.

48.

Approbation sur le budget 2016 de la Fabrique d'église « Notre-Dame de la Visitation » tel que rectifié.

49.

Approbation sur le budget 2016 de la Fabrique d'église « Notre-Dame du Saint Rosaire » à Sclessin.

50.

Approbation sur le budget 2016 de la Fabrique d'église « Saint-Joseph (Grivegnée) ».

51.

Approbation sur les comptes 2014 de l'Église Protestante « Lambert-le-Bègue » tel que rectifié.

52.

Approbation sur le budget 2016 de la Fabrique d'église du « Sacré-Cœur (Angleur) » - rectification matérielle.

53.

Approbation sur les comptes 2014 de la Fabrique d'église « Notre-Dame du Saint-Rosaire » à Sclessin tel que rectifié.

54.

Approbation sur le budget 2016 de la Fabrique d'église « Sainte-Walburge », tel que rectifié.

55.

Demande d'un prêt d'aide exceptionnelle pour 2015 accordée afin d'améliorer les installations de la Piscine de la Sauvenière – Jonfosse.

56.

Demande d'un prêt d'aide extraordinaire à long terme pour 2015 accordé aux communes frappées par la crise économique et sidérurgique.

57.

Décision d'émettre un avis favorable sur le 1er cahier de modifications apportées au budget 2015 de la Fabrique d'église « Saint-Martin (Ans) » tel que soumis.

58.

Retrait de sa délibération du 31 août 2015 relative au crédit octroyé par la Banque TRIODOS en faveur de l'ASBL CIAC - Décision de se porter garant envers la Banque TRIODOS, pour les crédits contractés par l'A.S.B.L. CIAC.

59.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'A.S.B.L. « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » sise quai de la Batte 10 bte 5 à 4000 LIEGE relative à l'organisation du projet « Paliss'art » du 1er janvier au 31 décembre 2015 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapports de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

60.

Passation d'un marché de travaux, en deux lots, par procédure négociée directe avec publicité pour la restauration de la fontaine du Perron à 4000 LIEGE - fixation des critères sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - approbation du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges et l'avis de marché - sollicitation des subventions régionales.

61.

Décision de louer à l'A.S.B.L. "CREASOL" dont le siège social est situé sis rue de Steppes, 20 à 4000 LIEGE, l'immeuble sis rue Saint-Léonard, 163/0001 à 4000 LIEGE cadastré 10 ème division, section B n°489f - adoption du texte de la convention de bail de droit commun.

62.

Désignation de l'adjudicataire du marché de concession de service pour l'exploitation du Golf de Bernalmont.

La délibération est adoptée par 39 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions.

M. l'Echevin sollicite l'urgence aux membres du Conseil pour un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit :

Décision de céder un terrain d'une superficie de 380 m², sise à LIEGE, à l'angle des rues Saint-Léonard et de la Câblerie, cadastrée 10 ème division, section B, n°209z – fixation du montant de la transaction.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

ADDENDUM 62 bis

Dynamiser le Périmètre touristique de Liège.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de

Mmes Christine DEFRAIGNE, Elisabeth FRAIPONT, MM. Raphaël MIKLATZKI, Pierre GILISSEN, Fabrice DREZE, Michel PETERS, Conseillers communaux.

Ce point est renvoyé en Commission.

ADDENDUM 62 ter

L'offre des TECs ne doit pas être réduite mais étoffée.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de

Mmes Sophie LECRON, Bénédicte HEINDRICHS, Conseillères communales.

Ce point est renvoyé en Commission.

63.

Adoption du texte de l'avenant à la convention relative à la décision de confier la mission d'ouverture et de fermeture journalière du jardin public "Morinval 4 Tourettes" et du parc public "Sainte-Agathe".

64.

Adoption du texte de la convention à conclure avec l'association «LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES» sise quai de la Batte 10/5 à 4000 LIEGE relative à l'organisation du projet spécifique «Illuminations des fêtes de fin d'année des rues hors centre ville» du 27 novembre 2015 au 03 janvier 2016 - octroi d' une subvention directe opérateur à ladite association.

65.

Octroi des subventions directe et indirecte opérateur à l'association « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » sise quai de la Batte 10/5 à 4000 LIEGE relative à l'organisation du projet spécifique " promotion du commerce liégeois, dans le cadre du schéma de développement commercial " du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015 - adoption du texte de l'avenant de la convention.

66.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité pour les années 2015, 2016 et 2017 pour la location de 2 fontaines à eau fournissant chacune de l'eau chaude et de l'eau froide, raccordées au réseau de Ville - adoption du cahier spécial des charges.

67.

Prise de connaissance de la demande d'avis de la ville de Herstal sur la modification de voirie communale - remet un avis défavorable sur cette demande.

68.

Modification des programmes communaux d'actions en matière de logements 2009-2010 et 2012-2013.

69.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association "LIEGE-ENERGIE" relative à l'organisation du projet spécifique "Fonds de Réduction du Coût de l'Energie" (Point "i") dans le cadre de la Politique des Grandes Villes du 01/01/2015 au 31/01/2015 - adoption du texte de la convention.

70.

Adoption de la convention à conclure avec le SPW (DGO4) – Service de l'Archéologie - autorisation d'effectuer l'étude archéologique du cloître Saint-Jean ainsi que les dépendances et les parcelles cadastrales y attenantes - restauration et rénovation du cloître Saint-Jean l'Évangéliste en logements - Place Xavier Neujean 34 à 40 et Cloître Saint-Jean 1 à 7 à 4000 LIÈGE.

71.

Décision de conclure une convention de partenariat dans le cadre du marché de travaux de rénovation des immeubles 2 et 4 rue Coqramont à 4000 LIÈGE - adoption du texte de la convention.

72.

Adoption du périmètre et du dossier de rénovation urbaine du quartier Sainte-Marguerite - demande de reconnaissance du nouveau Projet de quartier de Sainte-Marguerite à la Région wallonne.

La délibération est adoptée par 43 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

73.

Désignation d'un commissaire réviseur membre de l'Institut des Réviseurs d'entreprises pour une durée de trois ans pour la Régie communale autonome « Liège-Développement ».

74.

Modification de la 4ème condition d'octroi de la délibération du Conseil communal du 28 avril 2014 octroyant notamment une subvention directe classique à la Régie communale autonome « LIEGE-DEVELOPPEMENT ».

75.

Octroi d'une subvention directe classique à la Régie Communale Autonome "LIEGE-DEVELOPPEMENT" - sise place du Marché, 2 à 4000 LIEGE pour l'année 2015 - exonère la Régie Communale Autonome de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

76.

Acceptation du don de M. Charles BRAIVE, d'une poupée patriotique avec une tête en porcelaine et d'un drapeau belge de 14-18, à destination des collections communales et plus particulièrement celles du Grand Curtius.

77.

Acquisition de cinq armoires métalliques pour le Grand Curtius, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie.

78.

Adoption de l'avenant n°5 au CONTRAT-PROGRAMME de l'ASBL "CENTRE LYRIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - OPERA ROYAL DE WALLONIE".

79.

Approbation du texte de l'avenant n°3 au contrat-programme 2009-2013 entre la Communauté Française de Belgique, la Province de Liège, la Ville de Liège, et l'association sans but lucratif « ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ROYAL DE LIEGE ».

80.

Acquisition de bois destiné à la construction de mobilier pour la future bibliothèque de Saint-Léonard, via un marché stock de l'Instruction publique.

81.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2015 à l'association « C'EST TASSE ET CHOQUETTE » - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

82.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2015 à l'association « ZERON TROPA » - exonération de l'association de fournir les bilans, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe classique.

83.

Octroi d'une subvention directe classique pour l'année 2015 à l'association « BARRICADE » - exonération de l'association de fournir les bilans, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

84.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité, constaté par une facture acceptée pour l'acquisition d'un vase en cristal afin d'enrichir les collections communales.

85.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité pour gardiennage des immeubles de l'entité muséale du Grand Curtius pour une durée d'un an prenant cours le 1er janvier 2016 et se terminant le 31 décembre 2016 - adoption du cahier spécial des charges.

86.

Passation d'un marché à deux lots par procédure négociée sans publicité sur facture acceptée pour l'acquisition de beacons pour le musée Curtius.

87.

Passation d'un marché à deux lots par procédure négociée sans publicité sur facture acceptée pour l'acquisition d'étagères de bibliothèque pour la future bibliothèque de Saint-Léonard.

88.

Prise d'acte de la décision du Collège communal d'autoriser, en application de l'article 60 du Règlement général de Comptabilité communale, l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur la prime d'assurance de l'exposition "Liège au Moyen-Age".

89.

Prise d'acte de la décision du Collège communal d'autoriser, en application de l'article 60 du Règlement général de Comptabilité communale, l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur les frais de vernissage de l'événement "Lumières" du 26 juin 2015 au B.A.L. (Beaux-Arts Liège).

90.

Prise d'acte de la décision du Collège communal d'autoriser, en application de l'article 60 du Règlement général de Comptabilité communale, l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur les frais de reproduction d'œuvres d'art dans différents supports pour l'exposition "Jeux de miroirs" au B.A.L. (Beaux-Arts Liège).

91.

Prise d'acte de la décision du Collège communal d'autoriser, en application de l'article 60 du Règlement général de Comptabilité communale, l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur la fourniture d'un GPS et d'un kit mains-libres.

92.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « SPRAY CAN ARTS » relative à l'organisation du projet spécifique FIPI « La Centrale des Arts Urbains » du 01/01/2015 au 31/12/2015 subventionné par le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe opérateur.

93.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « CENTRE DE RENCONTRE ET D'HEBERGEMENT POUR JEUNES » relative à l'organisation du projet spécifique FIPI « Espoir Mixité » du 01/01/2015 au 31/12/2015 subventionné par le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés.

94.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « AUTOUR DE L'ECOLE » relative à l'organisation du projet spécifique FIPI « EàE primaire et secondaire & AAR secondaire » du 01/01/2015 au 31/12/2015 subventionné par le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés.

M. l'Echevin sollicite l'urgence aux membres du Conseil pour deux points qui ne figurent pas à l'ordre du jour. Il s'agit :

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « CENTRE REGIONAL POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES ETRANGERES OU D'ORIGINE ETRANGERE DE LIEGE » relative à l'organisation du projet spécifique FIPI n°2014/FR/0548 « frais de fonctionnement » du 01/01/2015 au 31/12/2015 subventionné par le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « CENTRE REGIONAL POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES ETRANGERES OU D'ORIGINE ETRANGERE DE LIEGE » relative à l'organisation du projet spécifique FIPI n°2014/FR/0549 du 01/01/2015 au 31/12/2015 subventionné par le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

95.

Passation d'un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité, pour l'acquisition d'une tondeuse diesel à siège destinée au service de la Propreté - adoption du cahier spécial des charges.

96.

Passation d'un marché de services par procédure négociée sans publicité pour les prestations de sécurisation du patrimoine arboré communal - adoption le cahier spécial des charges.

97.

Adoption du texte de la convention à conclure avec l'association « JOB EMANCIPATION FORMATION APPRENTISSAGES REINSERTION » relative à l'organisation du projet spécifique « ASBL ACTIONS PAUVRETE » (Point "d") dans le cadre de la Politique des grandes villes du 01/01/2015 au 31/12/2015 - octroi d'une subvention directe opérateur à ladite association pour l'organisation du projet spécifique précité - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention directe opérateur.

(M. François SCHREUER sort de séance : 44 présents).

98.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association "ECLAT DE RIRE" pour l'année 2015 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

ADDENDUM 98 bis

Motion relative à un engagement de la commune de Liège en vue de la COP21 (Conférence des parties sur le changement climatique de Paris en novembre et décembre 2015).
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Bénédicte HEINDRICHS, Conseillère communale.

Ce point est renvoyé en Commission.

99.

Adoption du règlement particulier des études de l'École supérieure des Arts de la Ville de Liège (n° FASE : 2064).

101.

Prise d'acte de la modification du cahier spécial des charges d'un marché de prestations de services par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet l'organisation de 2 séjours de ski, en France, pour le compte du Département de l'Instruction publique - adoption du cahier spécial des charges modifié.

102.

Adoption de la nouvelle version du Projet pédagogique, social et culturel de la Haute École de la Ville de Liège.

103.

Acquisition complémentaire de mobilier destinés aux milieux d'accueil de la Petite Enfance du Département des Services sociaux, de Proximité et de la Petite Enfance pour l'année 2015 - estimation de la dépense à charge du budget extraordinaire pour l'année 2015 dans le cadre du marché sur catalogue(s) passé par voie d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne.

104.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « CENTRE DE PROMOTION HUMAINE – CLUB DE JEUNESSE DU NORD ASBL » pour l'année 2015 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

105.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « ECLAT DE RIRE » pour l'année 2015 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

106.

Mise à disposition d'un bâtiment sis avenue Georges Truffaut n°225, à 4020 LIEGE - adoption du texte de la convention à conclure.

107.

Approbation de la réalisation de travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial de travaux de rénovation du Mamac et du bâtiment des Sports nautiques (bâtiments situés dans le parc de la Boverie 4020 Liège) afin d'y abriter le Centre International d'Art et de Culture (Avenant 2).

108.

Approbation de travaux supplémentaires apportés au lot 3 "techniques spéciales HVAC, sanitaires" du projet initial de travaux relatif à l'aménagement de la salle de concert, boulevard de la Sauvenière 33-35, 4000 LIEGE.

109.

Décision de faire exécuter des travaux de peinture intérieure et de décoration au complexe « Grands-Prés », rue des Grands-Prés 202 à 4032 CHENEE, dans le cadre du marché "stock" conjoint avec le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) relatif aux travaux de peinture intérieure et de décoration dans des bâtiments communaux.

110.

Décision de faire exécuter des travaux de tranchées diverses sur le site pour le passage de réseaux de télécommunications au complexe « rue de la Tonne », rue de la Tonne à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de réfection de cours et de voies d'accès à effectuer dans des bâtiments communaux (gros œuvre, revêtements, clôtures et barrières).

111.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité pour l'aménagement des blocs sanitaire au rez-de-chaussée de la Maison de quartier « Ferrer », place Ferrer 14, 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges.

112.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité pour les travaux de mise en conformité visant à la réduction du risque de légionelles dans divers bâtiments sportifs - adoption du cahier spécial des charges.

113.

Passation d'un marché de services par appel d'offres en procédure ouverte pour une mission de contrôle technique et d'assistance à l'analyse et au suivi des performances énergétiques attendues et obtenues pour la rénovation et l'extension de la Cité administrative- fixation des critères de sélection qualitative et d'attribution du marché - adoption du cahier spécial des charges.

114.

Passation d'un marché de services par procédure négociée sans publicité concernant la réalisation de relevés et tracés en vue de l'établissement d'analyses du risque légionelle dans divers bâtiments communaux - adoption du cahier spécial des charges.

115.

Prise d'acte de la décision du Collège communal de procéder à l'imputation et l'exécution de la dépense portant sur l'abonnement 2015 de télésurveillance de l'immeuble sis rue Henri Maus 92 à 4000 LIEGE.

116.

Procède à l'achat de mobilier pour le Musée des Beaux Arts de Liège - Commande 2015 pour l'exercice 2015, dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 30 novembre 2016.

117.

Approbation des travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de remplacement d'une canalisation d'égouttage, rue de la Cité à 4000 LIEGE, pour l'amélioration et entretien du réseau d'assainissement.

118.

Approbation des travaux modificatifs exécutés au cours du chantier portant sur le lot n°7 de la phase 2012 du "Droit de tirage 2010-2012" pour la substitution de pavage rue de Seraing à 4020 LIEGE et Vieille Voie de Tongres à 4000 LIEGE.

119.

Approbation des travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de rénovation et peinture des gardes-corps du pont Mativa à 4020 LIEGE.

120.

Approbation des travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de remplacement d'une canalisation d'égouttage, rue Devant l'Aîte à 4031 ANGLEUR.

121.

Approbation de la convention à conclure avec l'A.I.D.E. et l'Auteur de Projet de travaux relative à la surveillance des travaux d'aménagement et d'égouttage de la Route du Pays de Liège (4020 LIEGE).

122.

Approbation de la convention à conclure avec l'A.I.D.E., relative à l'étude et à la direction des travaux d'aménagement et d'égouttage de la Route du Pays de Liège (4020 LIEGE).

123.

Approbation des travaux modificatifs et supplémentaires réalisés lors du chantier d'entretien du pavage de la rue de la Chartreuse (4030 Liège).

124.

Décision de confier à la S.A. "RESA" les travaux de renouvellement de l'éclairage public, rues du Pot d'Or, Saint Jean-en-Isle et Saint Adalbert à 4000 LIÈGE, dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public du Carré, sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville de Liège a adhéré en s'associant à l'intercommunale et en application de la jurisprudence européenne, en particulier la notion de « in house », notamment applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (G.R.D.) purs.

125.

Décision de confier à la S.A. RESA les travaux de remplacement de luminaires de forte puissance par des luminaires LED sur diverses voiries à 4020 BRESSOUX, JUPILLE et WANDRE, sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville de Liège a adhéré en s'associant à l'intercommunale et en application de la jurisprudence européenne, en particulier la notion de « in house », notamment applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (G.R.D.) purs.

126.

Décision de confier à la S.C.I. "TECTEO - RESA", les travaux d'éclairage public place de l'Yser à 4020 LIEGE - sollicitation des subsides.

127.

Décision d'exécuter les travaux de localisation et de remontée de la cheminée de visite entre la rue en Bois et la rue de Montegnée à 4000 LIEGE, sur le lot n°1 de l'accord-cadre à trois lots, conclu pour une durée déterminée prenant cours le 3 avril 2015 et se terminant le 31 décembre 2017, en vue des travaux d'entretien et d'amélioration du réseau d'assainissement de l'égouttage sur le territoire de la Ville de Liège.

128.

Acquisition de range-vélos et de leur pose sur base de l'accord-cadre de travaux conclu pour une durée déterminée prenant fin le 31 décembre 2015.

129.

Passation d'un marché de travaux par procédure négociée sans publicité dans le cadre de l'aménagement des abords de la maison des jeunes du Thier-à-Liège, boulevard Ernest Solvay à 4000 LIEGE - approbation du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

130.

Réalisation des travaux de sécurisation du boulevard Hector Denis, à 4000 LIEGE, par la création d'une traversée piétonne sécurisée et la pose, par fixation au sol, de quatre coussins berlinois, dans le cadre de l'accord cadre de travaux de voirie (en chaussées et en trottoirs) et du marché stock passé pour la fourniture et la pose de matériel servant à simuler de futurs aménagements de voirie.

131.

Acquisition d'éléments de clôture nécessaires aux besoins des services techniques via l'accord-cadre d'une durée déterminée pour la fourniture d'éléments de clôture nécessaires aux besoins des services techniques.

132.

Acquisition de modules de jeux en trois lots pour le service des Plaines de jeux, pour l'exercice 2015, via l'accord-cadre passé pour la fourniture de modules de jeux en trois lots pour le service des Plaines de jeux et dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2016.

M. l'Echevin sollicite l'urgence aux membres du Conseil pour quatre points qui ne figurent pas à l'ordre du jour. Il s'agit :

Abrogation du texte de l'avenant 1 à la convention entre la Ville de Liège et l'association « MAISON DES JEUNES DE STE WALBURGE - CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DE STE WALBURGE A.S.B.L. » - adoption du nouveau texte - octroi d'une subvention indirecte classique à l'association pour l'année 2015 relative à la mise à disposition de locaux dans le bâtiment sis rue Xhovémont, 172 à 4000 LIEGE - exonération à l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global tant pour l'octroi de la subvention indirecte classique que pour le dossier de clôture y relatifs.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

Abrogation du texte de la convention entre la Ville de Liège et l'A.S.B. l'« ECLAT DE RIRE » relatif à la mise à disposition de l'A.S.B.L. « ECLAT DE RIRE » de locaux du bâtiment sis rue Xhovémont n°172 à 4000 LIEGE – adoption du nouveau texte – octroi d'une subvention indirecte classique à l'association « ECLAT DE RIRE » relative à la mise à disposition de locaux dans le bâtiment sis rue Xhovémont, 172 à 4000 LIEGE - exonération de l'association de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global tant pour l'octroi de la subvention indirecte classique que pour le dossier de clôture y relatifs.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

Acquisition de dalles en caoutchouc pour sols amortissants dans les aires de jeux, pour l'exercice 2015, via l'accord-cadre passé pour la fourniture de dalles en caoutchouc pour sols amortissants dans les aires de jeux et dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2016.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

Passation d'un accord-cadre par voie d'adjudication ouverte pour la fourniture d'émulsion de bitume, d'enrobés à chaud et d'enrobés stockables – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

133.

Approbation de la dénomination "Sentier Lavoir" attribuée à une voirie existante.

134.

Approbation de la dénomination "rue Oscar FLESCH" attribuée à une nouvelle voirie.

135.

Acquisition dans le cadre du marché stock relatif au mobilier de bureau de deux armoires à volets et d'un ensemble de 24 casiers.

136.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « MAISON DES JEUNES DE STE WALBURGE – CENTRE COMMUNAL DE JEUNES DE STE WALBURGE ASBL » pour l'année 2015 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

137.

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « LE MODERNE » pour l'année 2015 - exonération de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget global pour l'octroi et la liquidation de la subvention.

138.

Octroi de la subvention directe classique à l'association " CENTRE DE RENCONTRE ET D'HEBERGEMENT POUR JEUNES " pour l'année 2015.

139.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « ANIMATION ET CREATIVITE » relative à l'organisation de la manifestation " Vacances réussies " du 1er mars au 30 septembre 2015.

M. l'Echevin sollicite l'urgence aux membre du Conseil pour deux points qui ne figurent pas à l'ordre du jour. Il s'agit :

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « ANIMATION ET CREATIVITE » relative à l'organisation du projet spécifique "Eté solidaire, je suis partenaire - 2015" du 01/07/2015 au 31/08/2015 (subvention S.P.W.).

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

Octroi d'une subvention directe opérateur à l'association « ANIMATION ET CREATIVITE » relative à l'organisation du projet spécifique "Eté solidaire, je suis partenaire - 2015" du 01/07/2015 au 31/08/2015 (subvention Ville).

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

140.

Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2015 de l'Intercommunale de Mutualisation en matière Informatique et Organisationnelle.

QUESTION ORALE

Entend une question orale de Mme Diana NIKOLIC à propos de la chute du plafond au centre culturel de Chênée ainsi que la réponse de M. Roland LEONARD.

La séance est levée à 22 heures 57'.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE

Willy DEMEYER

